

"Sous toutes réserves"
Par courriel

scadrin@dufresnehebert.ca

Laval, le 15 novembre 2010

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse
800, Place Victoria, 2^e étage
bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Réplique de l'Union des municipalités du Québec aux
commentaires du Distributeur**
N/dossier : 40 117-076

Chère consoeur,

La présente a pour but de faire suite à la correspondance du Distributeur datée du 5 novembre dernier dans le cadre du dossier mentionné en rubrique.

Afin de limiter la discussion sur ce sujet du PTHJ, le Distributeur a tenu une séance d'information le 16 septembre à laquelle l'Union des municipalités du Québec a assisté. Le Distributeur a répondu à la majorité de nos interrogations sur le sujet. Nous comprenons que la Régie demande aux intervenants de traiter du sujet en se limitant au projet tel que présenté.

Ce qui est mentionné par l'Union des municipalités du Québec dans son mémoire est à l'effet que nous sommes en accord avec le principe de tarification dynamique. Toutefois, l'UMQ présente des améliorations qui permettraient, selon nous, d'atténuer les problèmes rencontrés lors du projet pilote. En effet, l'UMQ estime qu'il ne faudrait pas que le Distributeur abandonne l'idée d'une telle tarification en se basant seulement sur les résultats du projet pilote. L'UMQ croit en effet que certaines prémisses du projet pilote auraient pu être bonifiées.

L'Union des municipalités du Québec pense qu'il aurait été souhaitable de traiter sur le sujet des prémisses qui auraient pu être améliorée. Elle laisse cependant la Régie décider d'inclure ou non la partie de la preuve de l'UMQ à cet effet. Finalement, l'UMQ souhaite pouvoir traiter de ce sujet lorsque la Régie jugera le temps opportun.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

Steve Cadrin, avocat

SC/sb

#368119